Special Olympics
Olympiques spéciaux
Canada

LIGNES DIRECTRICES NATIONALES POUR LA REPRISE DES SPORTS ET DES PROGRAMMES

POUR LES ENTRAÎNEURS

Juillet 2020

Chers entraîneurs et entraîneuses,

Nous tenons tout d'abord à vous dire MERCI!

Nous savons combien vous travaillez fort chaque semaine pour vous assurer d'offrir à vos athlètes les meilleures chances de s'épanouir en tant que personnes et en tant qu'athlètes, de participer et de se dépasser, de passer du temps avec leurs amis et de faire partie du merveilleux monde du sport.

Nous savons également que vous devez tous composer avec une situation difficile : vous vous inquiétez pour votre famille, votre propre santé, votre emploi et bien sûr, vos athlètes. Nous sommes conscients que beaucoup d'entre vous pensent déjà à des façons de soutenir les athlètes et nous voulons essayer de vous aider!

Éducation

L'éducation est la première étape pour se préparer à la reprise des sports. Les sections demeurent responsables d'offrir à leurs entraîneurs et bénévoles de la formation en lien avec les programmes provinciaux/territoriaux et leur propre plan de reprise des sports et des programmes. La prestation de cette formation doit respecter les lignes directrices énoncées dans le présent document ainsi que les directives des autorités sanitaires provinciales/territoriales.

En fournissant des ressources supplémentaires, des stratégies et des idées utiles, nous espérons pouvoir vous aider, vous et vos athlètes, à traverser cette période difficile et à vous préparer à reprendre vos séances d'entraînement dans un environnement sûr pour tous.

Formation liée à la COVID-19 – Cours d'apprentissage en ligne de Special Olympics International

Il devrait vous falloir de 25 à 30 minutes pour terminer ce cours.

Étape 1 : Suivez ce lien : **https://www.specialolympics.org/health-professional-training**.

Étape 2 : Lisez les instructions sur la page et suivez le cours.

Exigences applicables aux entraîneurs pour la reprise des sports et des programmes

Chaque entraîneur doit examiner et mettre en œuvre les actions suivantes pour permettre une reprise des séances d'entraînement à la Phase 2 et à la Phase 3 :

Secteur d'activité	Exigences applicables aux entraîneurs (pour les activités de la Phase 2)	Exigences applicables aux entraîneurs (pour les activités de la Phase 3)
Préparation hors du terrain	• Suivre la formation pour entraîneurs liée à la COVID-19, selon les instructions de la section • Communiquer avec les athlètes pour s'assurer qu'ils se préparent pour la reprise des sports en effectuant les activités présentées dans ce plan • Informer les coordonnateurs des programmes des plans concernant la reprise des séances d'entraînement • S'assurer que le plan est conforme aux directives des autorités sanitaires provinciales/territoriales et aux lignes directrices propres au sport des organismes provinciaux/territoriaux • Comprendre les restrictions locales qui s'appliquent à chaque sport et à chaque site d'entraînement • S'assurer que les athlètes sont prêts à « Arriver, s'entraîner et repartir » • Aviser les athlètes, les entraîneurs et les bénévoles de ne pas se présenter s'ils ne se sentent pas bien (y compris s'ils ont des signes/symptômes du rhume, de la grippe, de la COVID-19 ou d'une autre maladie) • Modifier les conditions d'entraînement pour favoriser la distanciation physique	• Informer les coordonnateurs des programmes des plans concernant la poursuite des séances d'entraînement

Préparation sur le terrain	• S'assurer de disposer des articles nécessaires pour respecter les directives et les restrictions en vigueur (désinfectant pour les mains, mouchoirs, lingettes antibactériennes, affiches/signalisation) • Disposer d'équipement de protection individuelle (ÉPI) à utiliser si un participant à une activité ne se sent pas bien • Diviser les athlètes en plus petits groupes sur un plus grand nombre de séances pour satisfaire aux directives provinciales/territoriales • Consulter les recommandations propres au sport pour d'autres adaptations possibles	• Modifier les conditions d'entraînement pour permettre la pratique d'activités sportives convenant à des groupes de toute taille, sans restriction sur le contact physique
Plan d'action d'urgence	• Actualiser les plans d'action d'urgence en fonction de toute nouvelle directive ou restriction concernant les sites/installations • S'assurer que la trousse de premiers soins est équipée d'ÉPI en cas d'intervention nécessitant un contact physique • Éviter de partager un téléphone mobile ou le téléphone du site en cas d'urgence • Attribuer des rôles à chaque bénévole pour éviter tout contact non nécessaire ou le partage d'articles/équipement	• Continuer à actualiser les plans d'action d'urgence en fonction des directives liées à l'exploitation des sites/installations
Communication	• Rappeler aux athlètes, aux entraîneurs, aux membres, aux bénévoles et aux familles les protocoles liés à la reprise des sports et des programmes, y compris les mesures d'hygiène	• Continuer à appliquer les exigences de la Phase 2

Séances d'entraînement	• Protocole « Arriver, s'entraîner et repartir » • Respecter les directives des autorités sanitaires de la province ou du territoire concernant le nombre maximal de personnes • Éviter tout contact physique, y compris les « tope là » et les poignées de main, la socialisation et les repas en groupe • Utiliser des zones d'entraînement distinctes pour chaque groupe • Éviter les activités à risque élevé de blessure • Veiller à la bonne application des mesures d'hygiène personnelle, y compris des exigences liées à la désinfection, au lavage des mains et au nettoyage des articles ou de l'équipement partagés • Ne partager aucun article personnel • Effectuer le protocole d'accueil et remplir le registre des présences à chaque séance	• Pour les sports d'équipe faisant participer de nombreux athlètes, envisager de continuer à diviser les athlètes en plus petits groupes lors des séances d'entraînement • Limiter les rassemblements sociaux inutiles • Continuer à appliquer les exigences liées à la désinfection et au nettoyage de la Phase 2 • Continuer à encourager la bonne application des mesures d'hygiène personnelle (p. ex. se laver les mains avant la séance, éviter de cracher ou de tousser, ne pas partager les uniformes) • Continuer à effectuer le protocole d'accueil et à remplir le registre des présences à chaque séance
Santé personnelle	• Assurer une reprise progressive du sport pour réduire les risques de blessure • Rappeler aux athlètes, aux entraîneurs et aux bénévoles de ne pas se présenter s'ils ne se sentent pas bien (y compris s'ils ont des signes/symptômes du rhume, de la grippe, de la COVID-19 ou d'une autre maladie) • Éviter les salutations physiques, telles que les poignées de main et les « tope là » • Éviter de tousser, de se dégager le nez, de cracher et de partager les uniformes	• Continuer à appliquer les exigences de la Phase 2

	• Rappeler aux athlètes de laver leur propre uniforme d'entraînement et de nettoyer leur équipement personnel	
Hygiène	• Adopter de saines pratiques d'hygiène • Distribuer de l'information et des affiches sur de saines pratiques d'hygiène	• Continuer à appliquer les exigences de la Phase 2
Sites/ Installations	• Se renseigner sur les parties des installations qui sont disponibles pendant la Phase 2 et en informer les athlètes	• Se renseigner sur les parties des installations qui sont disponibles pendant la Phase 3 et en informer les athlètes
Gestion des participants malades	• Comprendre et respecter les lignes directrices pour la gestion de la COVID-19 et le Protocole de communication pour les cas confirmés • Aviser les athlètes, les entraîneurs et les bénévoles de ne pas se présenter s'ils ne se sentent pas bien	• Continuer à appliquer les exigences de la Phase 2

AIDE-MÉMOIRE

- ☐ Renseignez-vous sur les protocoles mis en place aux sites d'entraînement, y compris sur les nouvelles politiques ou restrictions qui pourraient avoir une incidence sur les séances d'entraînement, et informez-en les autres bénévoles.
- ☐ Demandez aux athlètes d'arriver à la séance déjà prêts pour y participer. Évitez de socialiser avant et après la séance d'entraînement.
- ☐ Effectuez le protocole d'accueil et remplissez le registre des présences à chaque séance.
- ☐ Réviser la durée et l'horaire des séances d'entraînement afin de réduire les chevauchements. Envisager d'organiser de premières séances d'entraînement moins exigeantes à la reprise des programmes.
- ☐ Respectez les directives des autorités sanitaires de votre province/territoire concernant le nombre maximal de personnes (y compris vous-même) pouvant participer. Limitez l'accès aux participants qui ne sont pas des athlètes.
- ☐ Évitez tout contact physique, y compris les « tope là » et les poignées de main, la socialisation et les repas en groupe.
- ☐ Prenez toutes les précautions nécessaires lorsque vous manipulez des articles ou de l'équipement. Envisagez de confier ce rôle à un seul bénévole pour toute la durée de la séance d'entraînement.
- ☐ Demandez aux athlètes d'apporter leur propre bouteille d'eau et d'éviter de tous la laisser au même endroit afin de limiter tout contact étroit pendant les pauses.

AIDE-MÉMOIRE

- ☐ Définissez des zones d'entraînement distinctes pour chaque groupe de participants et demandez-leur de garder une distance d'au moins 2 m (6 pi) les uns des autres.
- ☐ Attribuez aux bénévoles des rôles qui limiteront les déplacements des participants et des bénévoles pendant la séance d'entraînement.
- ☐ Utilisez du désinfectant pour les mains ou des stations de lavage des mains.
- ☐ Limitez l'utilisation d'équipement. Demandez aux participants d'apporter leur propre équipement, si possible. Ne permettez pas aux athlètes et aux bénévoles de partager des articles personnels ou de l'équipement.
- ☐ Désinfectez l'équipement avant, durant et après chaque séance.
- ☐ Encouragez la bonne application des mesures d'hygiène personnelle (p. ex. se laver les mains avant la séance, éviter de cracher ou de tousser).
- ☐ Avisez tous les participants de ne pas se présenter s'ils ne se sentent pas bien. En cas de maladie connue ou signalée, veuillez vous référer à la section « Protocole de communication » des présentes lignes directrices.
- ☐ Demandez à tous les participants de laver leurs propres uniformes après chaque séance d'entraînement.
- ☐ Actualisez les plans d'action d'urgence en fonction des nouvelles politiques ou procédures mises en place aux sites d'entraînement et dans les installations. Assurez-vous que les téléphones mobiles n'ont pas à être partagés.

RECOMMANDATIONS D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA CONCERNANT LES ACTIVITÉS

Dispositions générales

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
Activités d'entraînement et ressources en ligne Programmation virtuelle Aucun contact physique de quelque nature que ce soit entre les athlètes, les entraîneurs et les bénévoles Aucune poignée de main et aucun « tope là » ou câlin Aucun partage d'articles ou d'équipement Les plans d'action d'urgence doivent être actualisés en fonction des nouveaux protocoles	En plus des dispositions de la Phase 1 : Les petits groupes sont autorisés; le nombre maximal de personnes est déterminé par les autorités sanitaires de la province ou du territoire Les responsables du programme doivent avoir des trousses de nettoyage et de premiers soins (comprenant des masques et des gants) Les entraîneurs/bénévoles qui travaillent avec des athlètes sourds ou malentendants doivent porter des écrans faciaux transparents Le nettoyage de l'équipement partagé et des surfaces communes doit être effectué régulièrement Certains articles/équipements dont les surfaces sont faciles à nettoyer peuvent être partagés (p. ex. un ballon de soccer à botter) Il est recommandé de porter un couvre-visage aussi souvent que possible; cela vaut aussi pour l'arrivée à la séance et pour le départ de celle-ci Les séances doivent principalement comprendre des activités et exercices individuels	En plus des dispositions de la Phase 2 : Reprise complète des activités sportives, sans restriction par rapport au contact physique Les grandes équipes doivent envisager de continuer à s'entraîner en plus petits groupes Les séances d'entraînement sont encore sujettes aux directives liées à l'exploitation commerciale des installations L'entraînement virtuel peut encore avoir lieu Les rassemblements sociaux inutiles doivent être limités Les plans d'action d'urgence doivent être révisés et actualisés selon les besoins

	Un contact indirect (p. ex. attraper un ballon avec les mains) peut se produire, mais tout contact physique délibéré est interdit Les sports et les activités en salle sont autorisés si les dispositions ci-dessus peuvent être respectées La programmation virtuelle est encore offerte Tous les participants (athlètes, entraîneurs, bénévoles, etc.) doivent signer des formulaires de renonciation et de déclaration Le protocole d'accueil doit être effectué et les présences doivent être prises à chaque séance Les plans d'action d'urgence doivent être révisés et actualisés selon les besoins Des zones pour les sacs, les manteaux, etc. qui permettent une distanciation physique suffisante doivent être désignées	

Mesures d'hygiène générales

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
Aucun partage d'articles, d'équipement ou d'installations communes Des mesures d'hygiène personnelle doivent être strictement appliquées	Le nombre maximal de personnes est déterminé par les autorités sanitaires de la province ou du territoire	Continuer à suivre les mesures d'hygiène de la Phase 2

	Les installations communes peuvent être utilisées après une évaluation des risques et la mise en œuvre d'un processus d'atténuation; un plan doit être mis en place pour le nettoyage des toilettes Le protocole « Arriver, s'entraîner et repartir » doit être respecté pour les séances d'entraînement : les participants arrivent à la séance déjà habillés pour y participer, s'entraînent et repartent immédiatement par la suite, sans socialiser Une entrée et une sortie séparées doivent être désignées (au moyen de signalisation), dans la mesure du possible Les heures d'arrivée/départ doivent être échelonnées Les participants doivent rester à une distance de 2 m (6 pi) les uns des autres dans la mesure du possible Des protocoles de nettoyage doivent être mis en œuvre pour tout l'équipement Les participants sont encouragés à prendre une douche complète avec du savon avant et après l'entraînement (à la maison) Du désinfectant pour les mains ou une station de lavage des mains doit être disponible à l'arrivée et au départ Des rappels ou des panneaux qui renforcent les mesures d'hygiène, de distanciation physique et d'utilisation d'ÉPI doivent être affichés	

	Les entraîneurs et/ou les bénévoles devraient envisager de se diviser clairement les responsabilités (prise des présences, nettoyage, etc.) Aucun partage de bouteilles (encourager l'étiquetage des articles personnels) Les personnes qui ne se sentent pas bien, qui ont un problème médical préexistant ou qui vivent avec une personne vulnérable ne doivent pas se présenter sur les lieux des activités Ne pas cracher, crier, chanter ou siffler	

Spectateurs et personnel supplémentaire

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
	L'accès aux spectateurs est autorisé en fonction des restrictions sur la taille des groupes et de la disposition des sites Séparer les spectateurs des athlètes Encourager les parents/tuteurs/aidants à venir porter et chercher les participants Respecter les mesures d'hygiène, de distanciation physique (au moins 2 m ou 6 pi) et d'utilisation d'ÉPI (y compris le port d'un couvre-visage)	Limiter le contact avec les surfaces non essentielles, et réserver les interventions nécessitant un contact physique au personnel essentiel seulement Décourager le personnel non essentiel d'utiliser les vestiaires

	Les entraîneurs et/ou les bénévoles devraient envisager de se diviser clairement les responsabilités (prise des présences, nettoyage, etc.) Aucun partage de bouteilles (encourager l'étiquetage des articles personnels) Les personnes qui ne se sentent pas bien, qui ont un problème médical préexistant ou qui vivent avec une personne vulnérable ne doivent pas se présenter sur les lieux des activités Ne pas cracher, crier, chanter ou siffler	

Enfant actif et S'amuser grâce au sport

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
Les animateurs des programmes offrent une programmation virtuelle et/ou fournissent des ressources en ligne aux athlètes, si possible	Les programmes Enfant actif sont suspendus – offerts en ligne uniquement Reprise des programmes S'amuser grâce au sport avec un nombre restreint de participants Tous les athlètes doivent utiliser leur propre équipement (aucun partage) Les athlètes et les bénévoles doivent respecter les mesures de distanciation physique (activités et exercices individuels seulement) Un parent/aidant peut accompagner l'athlète et doit respecter les mesures de distanciation physique; les frères et sœurs ne peuvent pas l'accompagner	Reprise des programmes Enfant actif et S'amuser grâce au sport Les jeux entraînant peu de contact physique sont encouragés Olympiques spéciaux doit fournir de l'équipement supplémentaire pour minimiser le partage d'équipement (si possible)

Leadership pour athlètes et perfectionnement professionnel du PNCE

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
Certains modules/cours offerts en ligne Clubs sociaux en ligne (Leadership pour athlètes) Les cours en salle organisés par OSC sont suspendus	Les modules/cours continuent d'être offerts en ligne Clubs sociaux en ligne (Leadership pour athlètes) Les cours organisés par OSC peuvent avoir lieu en salle avec un nombre restreint de participants, suivant un mode de prestation adapté, au besoin Les participants ne peuvent pas passer la nuit sur place (formations locales seulement) Les participants apportent leurs propres repas et bouteille d'eau Tous les participants doivent rester à une distance de 2 m (6 pi) les uns des autres	Reprise normale du Programme de leadership pour athlètes et des cours du PNCE, en fonction des recommandations des autorités sanitaires locales

Athlètes en santé

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
Aucun contrôle en personne Ressources Strong Minds (bien-être émotionnel) offertes en ligne Ressources En santé chez soi offertes en ligne	Des contrôles en personne adaptés peuvent être offerts en respectant les mesures de distanciation physique et d'utilisation d'ÉPI et en ne réutilisant ni ne partageant aucun équipement : MedFest (examen physique sportif) FUNfitness (physiothérapie) Fit Feet (podiatrie) Health Promotion (amélioration de l'état de santé et du mieux-être) Healthy Hearing (audiologie) Strong Minds (bien-être émotionnel) Les directeurs cliniques doivent consulter les directives de SOI propres à chaque discipline, tel qu'elles ont été élaborées pour la reprise progressive des activités Les ressources en ligne restent disponibles + Outil d'auto-évaluation de Special Smiles (dentisterie) Limiter les déplacements des directeurs cliniques pour éviter une propagation éventuelle	Reprise complète des contrôles en personne pour les 8 disciplines, avec un accent continu sur les mesures d'hygiène Les ressources en ligne restent disponibles en complément

FAIRE DU SPORT EN TOUTE SÉCURITÉ

Les présentes lignes directrices visent à assurer une reprise des activités sportives en toute sécurité, tout en continuant à mettre l'accent sur le mouvement de la sécurité dans le sport et à protéger nos athlètes, bénévoles, entraîneurs et autres intervenants. Bien que le mouvement de la sécurité dans le sport couvre un certain nombre de sujets et de questions de façon générale (p. ex. Ligne d'assistance du sport canadien, politique et protocole de gestion des commotions cérébrales, formation), la présente ressource met l'accent sur la supervision et l'entraînement responsable dans tous les contextes d'une reprise progressive des sports et des programmes.

Nous invitons les responsables de programmes, les entraîneurs, les bénévoles et les membres du personnel à consulter le site **https://coach.ca/fr/securite-dans-le-sport** pour obtenir de plus amples renseignements.

Renseignements tirés de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) :

La règle de deux :
à prendre en compte et à suivre à toutes les phases de la reprise des programmes.

L'objectif de la règle de deux est d'assurer que toutes les interactions et communications sont justifiables et qu'elles ont lieu dans un cadre ouvert et observable. Surtout, elle vise à protéger les participants (en particulier les personnes mineures) et les entraîneurs dans des situations potentielles de vulnérabilité en imposant la présence de plus d'un adulte. En cas d'urgence, certaines exceptions peuvent s'appliquer.

Phase 1

Mise en œuvre de la règle de deux en milieu virtuel :
Ces dispositions sont incluses dans les présentes lignes directrices, car la mise en œuvre de la règle de deux a été modifiée en fonction de la prestation des programmes à la Phase 1.

- Pendant la pandémie de la COVID-19, la règle de deux continue à s'appliquer en milieu virtuel à tous les athlètes mineurs (de plus, pour les athlètes de moins de 16 ans, un parent ou un tuteur devrait idéalement assister à la séance).

- Compte tenu du contexte actuel, nous recommandons également d'appliquer la règle de deux aux athlètes d'âge adulte.

- La règle de deux exige la présence de deux entraîneurs adultes, ou d'un entraîneur et d'un adulte (parent, tuteur, bénévole, administrateur de programme), à chacune des séances – les séances individuelles sont interdites.

- Les parents ou tuteurs doivent être avisés au préalable du contenu et du déroulement de ces séances virtuelles.

- Le consentement des parents ou tuteurs est exigé avant chaque séance virtuelle si l'horaire est irrégulier, ou avant la toute première séance si le calendrier est bien établi.

- Lors des séances, l'athlète doit se trouver dans un environnement ouvert et observable (p. ex. pas dans une chambre à coucher) à son domicile (au domicile de ses parents/tuteurs), et l'entraîneur doit mener la séance depuis un endroit approprié (c.-à-d. éviter les chambres ou les lieux « trop personnels » ou non professionnels).

- Il est recommandé d'enregistrer les séances, lorsque cela est possible.

- Toute communication individuelle en ligne entre un entraîneur et un athlète est interdite. Seuls les messages textes, les courriels et les autres échanges de groupe virtuels auxquels participent au moins deux adultes – soit deux entraîneurs ou un entraîneur et un adulte (parent, tuteur, bénévole, responsable du programme) – sont autorisés. Ces échanges ne devraient en outre porter que sur l'entraînement, et être accessibles aux parents d'athlètes mineurs.

- Les contacts entre les entraîneurs et les athlètes sur les médias sociaux sont interdits (y compris le partage de mèmes, de vidéos ne portant pas sur l'entraînement, etc.).

- Les parents ou tuteurs doivent être encouragés à discuter des séances virtuelles avec leurs athlètes de moins de 16 ans chaque semaine.

En outre, il convient également de mettre en place des paramètres de sécurité appropriés pour les vidéoconférences et autres rencontres virtuelles, y compris protéger les invitations par mot de passe.

Phase 2 et 3

Information sur les pratiques actuelles de mise en œuvre de la règle de deux :

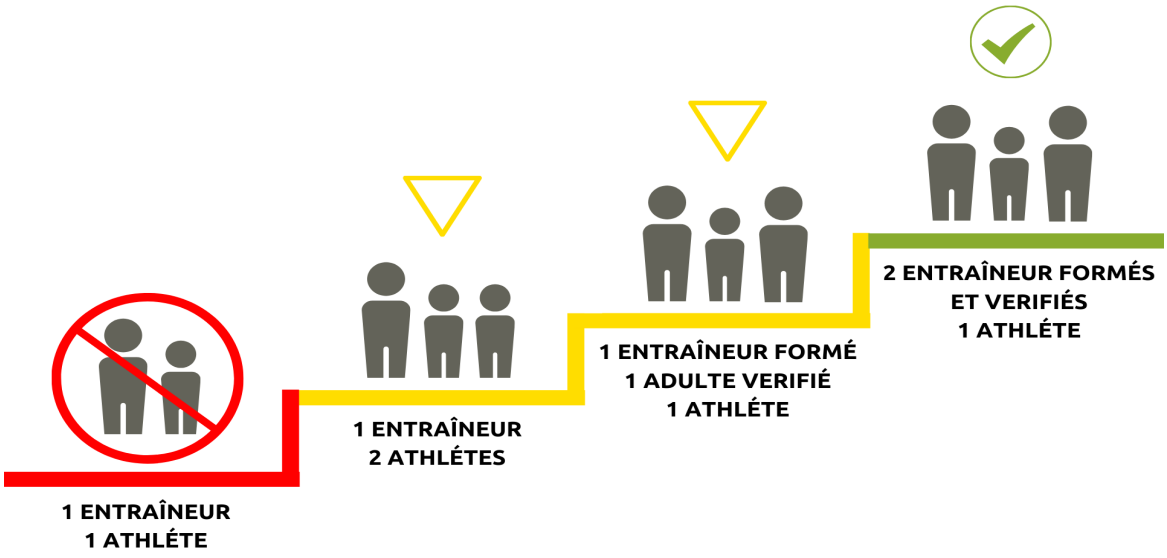

La règle de deux appliquée :

- Ne jamais se trouver seul avec un participant sans la présence d'un autre entraîneur ou adulte (parent ou bénévole) dont les antécédents ont été vérifiés.
- Permettre au public d'observer les entraînements.
- Ne jamais être seul avec un participant dans un véhicule sans la présence d'un autre adulte.
- Tenir compte du sexe des participants dans le choix des entraîneurs ou bénévoles présents.
- Éliminer les messages électroniques individuels. S'assurer que toutes les communications sont envoyées au groupe ou incluent les parents.

Renseignements: coach.ca/entrainement-responsable

MOUVEMENT ENTRAÎNEMENT RESPONSABLE

coach.ca
Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs

La reprise progressive des sports et des programmes ne devrait pas avoir d'incidence sur la formation et la vérification des antécédents des entraîneurs et des bénévoles. Nos efforts continuent d'être axés sur les trois composantes du mouvement Entraînement responsable, à savoir la règle de deux, la vérification des antécédents et la formation sur l'éthique. Pour en savoir plus, consultez le site **https://coach.ca/fr/trois-composantes-du-mouvement-entrainement-responsable**.

Ratios : Conformément à la politique sur les ratios d'Olympiques spéciaux Canada, l'organisation respecte les ratios de 1 entraîneur pour 3 athlètes (sports d'hiver) et de 1 entraîneur pour 4 athlètes (sports d'été) pour les compétitions. Il est recommandé de maintenir les ratios suggérés tout au long de la reprise des sports et des programmes. De plus, comme les ministères provinciaux/territoriaux de la santé imposent des restrictions sur la taille des groupes, il est essentiel de continuer à respecter la règle de deux et de ne pas sacrifier un poste d'entraîneur ou de bénévole pour un poste d'athlète.

LIGNES DIRECTRICES POUR LA GESTION DE LA COVID-19

Prévention :

Éduquer/Former les bénévoles, entraîneurs, athlètes et autres intervenants

Remplir les formulaires (déclaration, renonciation, présences)

Mettre en œuvre et encourager les mesures **d'hygiène personnelle**

Appliquer les mesures **d'éloignement physique**

Désinfecter l'équipement partagé

Surveiller, passer en revue et actualiser les plans des sections

Gestion des participants malades :

Ne pas se présenter à la séance ou au programme

Informer la famille/les aidants (le cas échéant) et le représentant de la section

Recevoir les soins **médicaux requis**

Suivre les **directives de confinement** du gouvernement provincial/territorial, au besoin

Obtenir **l'autorisation médicale** de reprendre les activités

Protocole de communication pour les cas confirmés de COVID-19 (participants actifs seulement) :

La détection précoce des symptômes facilitera la mise en œuvre immédiate des mesures suivantes pour limiter la propagation du virus.

> **Par « cas », on entend un cas unique de COVID-19, et par « éclosion », on entend deux cas ou plus.**

Pour réduire le risque de propagation de la COVID-19, les sections sont tenues de suspendre immédiatement toute activité ou tout programme auquel a pris part un participant ayant reçu un diagnostic du virus.

Tous les entraîneurs et les bénévoles doivent recevoir de l'information et suivre une formation sur les protocoles relatifs aux cas confirmés avant la reprise de leur programme. Un registre des présences doit être tenu pour chaque séance d'entraînement, événement, programme, etc. pour faciliter la recherche des contacts en cas de résultat positif à un test de dépistage.

Toute personne qui présente des symptômes de la COVID-19 ou à qui il a été conseillé de s'auto-isoler n'est pas autorisée sur les sites ou dans les installations des programmes. Veuillez consulter le site Web des autorités sanitaires de votre province/territoire pour obtenir les informations les plus récentes concernant les symptômes et les recommandations.

Si un participant reçoit un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 :

Dans les 24 heures suivant la confirmation d'un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19, l'athlète, le parent/aidant, l'entraîneur ou le bénévole doit :

- Informer le représentant de la section du résultat positif au test de dépistage de la COVID-19.
- Suivre les directives de confinement des autorités sanitaires de la province ou du territoire et s'auto-isoler jusqu'à ce que son médecin ou l'autorité sanitaire régionale confirme qu'il peut reprendre ses activités normales en toute sécurité.

Lorsque l'entraîneur en chef est informé du cas confirmé, il doit :

- Respecter les lois sur la protection de la vie privée et ne révéler le nom de la personne ayant reçu le résultat positif qu'au représentant de la section.
- Informer immédiatement le représentant de la section.
- Le représentant de la section et l'entraîneur en chef travailleront ensemble pour informer tous les participants (entraîneurs, athlètes, personnel et personnel de soutien individualisé) qui ont participé au programme au cours des 21 derniers jours du cas confirmé.

Lorsque le représentant de la section est informé du cas confirmé, il doit :

- Respecter les lois sur la protection de la vie privée et ne révéler le nom de la personne ayant reçu le résultat positif qu'au directeur général de la section.
- Informer le coordonnateur local de ce programme qu'un cas de COVID-19 a été confirmé.
- Informer le directeur général et le gestionnaire des communications de la section du cas confirmé.
- S'assurer que tous les participants ont été informés du cas confirmé et leur demander de surveiller les signes de la maladie. Les participants doivent être informés qu'ils peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le site Web des autorités sanitaires de leur province/territoire.
- Suspendre le programme pendant au moins 14 jours à compter de la date de la dernière séance/activité.

Lorsque le directeur général de la section est informé du cas confirmé, il doit :

- Informer le conseil d'administration de la section du cas confirmé et des mesures mises en œuvre.
- Informer la directrice générale d'Olympiques spéciaux Canada du cas confirmé (sans fournir plus de détails).

Lorsque le gestionnaire des communications de la section est informé du cas confirmé, il doit :

- Fournir des messages clés au personnel et aux membres du comité local afin de s'assurer que tous communiquent un message cohérent.

Tout au long de la période de confinement de 14 jours, le représentant de la section doit :

- Vérifier auprès de la personne ayant reçu le résultat positif qu'elle reçoit le soutien dont elle a besoin.
- Vérifier auprès des participants du programme qu'ils sont en bonne santé, qu'ils suivent les protocoles d'auto-isolement et qu'ils reçoivent le soutien dont ils ont besoin.

Délais d'intervention suivant la confirmation d'un cas confirmé

QUI	1-2 HEURES SUIVANT LA CONFIRMATION	DANS LES 24 HEURES SUIVANT LA CONFIRMATION	DANS LES 14 À 21 JOURS SUIVANT LA CONFIRMATION
Autorité sanitaire régionale ou participant	Quiconque est informé ou a connaissance d'un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 doit contacter le représentant de la section		
Entraîneur en chef	Informer le représentant de la section du cas confirmé		Faire un suivi auprès des autres participants pour s'assurer qu'il n'y a pas d'autres cas confirmés
Représentant de la section et entraîneur en chef		Mettre en œuvre un plan pour informer les participants du programme du cas confirmé Suspendre temporairement le programme	
Représentant de la section	Informer le coordonnateur local du cas confirmé et des mesures à suivre Informer le directeur général et le gestionnaire des communications du cas confirmé	Communiquer les messages clés au personnel et au comité local	Faire un suivi auprès du participant concernant sa récupération Aviser le comité local de la possibilité de reprendre le programme
Directeur général de la section	Informer le conseil d'administration de la section du cas confirmé Informer la directrice générale d'OSC		
Gestionnaire des communications de la section		Élaborer des messages clés	

LIGNES DIRECTRICES PROPRES AU SPORT D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX

Phase 1

Programmation virtuelle seulement

Phase 2

Boccia

- La boule cible (le cochonnet) doit être désinfectée entre chaque lancer. Autrement, elle peut être lancée par un bénévole, mais ce doit être la même personne pendant toute la durée de la séance.
- Les boules des athlètes doivent être identifiées afin que les athlètes manipulent toujours les mêmes boules. Aucun partage des boules n'est permis. Si les boules doivent être partagées, un bénévole doit les nettoyer après chaque utilisation par un athlète différent.
- Les athlètes ne doivent ramasser que leur propre boule et ne peuvent le faire qu'après avoir reçu l'instruction d'un entraîneur.
- Les athlètes se tiennent dans leur cercle de 2 m désigné jusqu'à ce qu'ils soient appelés à jouer.
- Pratiquer la boccia à l'extérieur seulement, sur des terrains suffisamment espacés les uns des autres (un espace de 4 m entre les terrains est suggéré).
- Une seule personne peut procéder à l'installation du terrain de boccia portable à l'extérieur. La personne qui installe le terrain doit également le démonter. L'équipement doit être nettoyé avant et après la séance.
- Tout le matériel doit être désinfecté avant et après la séance.

Hockey intérieur

- Les athlètes doivent apporter leur propre équipement, dans la mesure du possible.
- Si de l'équipement fourni par le programme est utilisé, celui-ci doit être identifié (le nom ou les initiales de l'athlète qui l'utilise, un ruban de couleur) et utilisé par le même athlète pendant toute la durée de l'activité.
- Tout équipement partagé doit être nettoyé avant d'être utilisé par une autre personne (athlète ou entraîneur).
- Un seul gardien de but peut utiliser l'équipement de gardien de but lors d'une séance d'entraînement. Cet équipement ne peut pas être partagé.
- Les exercices demandant à deux athlètes de s'affronter l'un contre l'autre à proximité ne sont pas autorisés.
- Le jeu dirigé n'est pas autorisé.
- Tout équipement fourni par l'installation doit être nettoyé avant et après la séance d'entraînement.

- Il est fortement suggéré que l'équipement de gardien de but sèche pendant de 48 à 72 heures avant d'être utilisé par une autre personne. La même consigne s'applique aux casques, aux protège-tibias et aux gants fournis par le programme.
- L'équipement (en particulier les gants) doit idéalement être désinfecté entre les séances d'entraînement avec un désinfectant pour équipement sportif.

Raquette

- Seules les activités qui peuvent être effectuées en une ligne droite sans courbe sont autorisées. Les athlètes doivent toujours rester à une distance d'au moins 2 m (6 pi) les uns des autres.
- Il est recommandé d'utiliser des couloirs espacés pour les entraînements qui ont lieu sur une piste (p. ex. utiliser les couloirs 1, 3, 5, 7).
- Pour l'entraînement par intervalles/répétitions, les départs se font en décalé.
- Les athlètes peuvent obtenir l'aide d'un membre de leur ménage pour enfiler leurs raquettes.
- Les athlètes qui tombent et qui ont besoin d'aide pour se relever peuvent obtenir l'aide d'un membre de leur ménage (parent, aidant, etc.).
- Si un parent/soignant n'est pas disponible pour aider un athlète à se relever, un bénévole désigné peut aider l'athlète en respectant strictement les précautions prévues.
- L'équipement emprunté ou loué (p. ex. raquettes) doit être utilisé par le même athlète pendant toute la durée de la séance d'entraînement. Un bénévole doit nettoyer cet équipement avant et après son utilisation.
- Les appareils électroniques partagés, comme les talkies-walkies et les téléphones mobiles, doivent être nettoyés avant et après leur utilisation.
- Entraînement léger et entraînement hors-piste.
- Il est interdit de dépasser.
- Les relais ne sont pas autorisés.
- Un abri permettant une distanciation physique suffisante doit être à la disposition des participants (pour s'y réchauffer et/ou si les conditions météorologiques se détériorent).

Phase 3

Reprise des activités normales

RAPPELS :

- Il importe de rappeler à tous les participants qu'ils DOIVENT rester à la maison s'ils sont malades, s'ils présentent des signes ou des symptômes de la COVID-19 ou s'ils ont été exposés à une personne atteinte de la COVID-19. Ils sont encouragés à contacter leur fournisseur de soins de santé s'ils ne se sentent pas bien.
- Avant le début de tout événement ou de toute séance d'entraînement, formation ou compétition d'Olympiques spéciaux (durant les phases 1 et 2), tous les participants devront répondre à une série de questions. Ces questions visent à évaluer si un participant présente des signes ou des symptômes de la COVID-19. Un registre de tous les participants à un événement, une formation ou une séance d'entraînement doit être tenu, au cas où une personne présente recevrait un diagnostic de COVID-19 et qu'une recherche des contacts s'avèrerait nécessaire.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ :

Le Protocole d'accueil et registre des présences est fourni par Olympiques spéciaux Canada à titre d'information et d'orientation générale seulement. Il vise à aider les sections à élaborer leurs propres politiques et procédures. Il incombe aux sections de s'assurer que leurs politiques et procédures sont conformes aux directives actuelles en matière de santé publique ainsi qu'aux lignes directrices et exigences légales en vigueur dans leur province ou territoire et dans leurs municipalités. Bien qu'Olympiques spéciaux Canada se soit employé à fournir les indications les plus récentes, ce document ne peut être exhaustif et ne constituent pas un avis médical ou juridique.

PROTOCOLE D'ACCUEIL

1. Les responsables du programme doivent désigner un endroit où effectuer le protocole d'accueil qui permet une distanciation physique suffisante (2 m ou 6 pi). Les sections doivent désigner les personnes qui poseront les questions et prendront les présences à chaque séance. Si un athlète n'est pas en mesure de répondre lui-même aux questions ci-dessous, un membre de sa famille, un aidant ou un travailleur de soutien devra l'accompagner pour l'aider.

2. L'entraîneur, le bénévole ou la personne désignée doit poser les questions suivantes (renforcées par des éléments visuels et de vive voix, comme une affiche avec des symboles) :

   a. Es-tu atteint(e) de la COVID-19?
   b. Présentes-tu des symptômes connus de la COVID-19, comme de la fièvre, une toux, des difficultés respiratoires ou des malaises?
   c. As-tu voyagé à l'extérieur du pays au cours des 14 derniers jours?
   d. Au cours des 14 derniers jours, as-tu consciemment été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19, qui présente des symptômes connus de la COVID-19 ou qui est en auto-isolement depuis son retour au Canada?

e. Suis-tu les directives recommandées du gouvernement concernant la COVID-19, comme pratiquer la distanciation physique?

3. L'entraîneur, le bénévole ou la personne désignée doit consigner les noms, les réponses et les coordonnées des participants au registre des présences, au cas où ces renseignements seraient nécessaires à des fins de recherche des contacts ou de déclaration des cas.

   a. Tout participant qui répond « Oui » à l'une des questions DOIT s'isoler du groupe (au minimum, rester à une distance de 2 m [6 pi] des autres et porter un couvre-visage), rentrer à la maison et être informé de contacter son fournisseur de soins de santé pour une évaluation.
   b. Tout participant qui présente des symptômes de la COVID-19 peut reprendre ses activités 10 jours après la disparition des symptômes OU doit fournir une autorisation médicale écrite à Olympiques spéciaux pour reprendre les activités plus tôt.
   c. Tout participant qui reçoit un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 ou qui contracte la COVID-19 doit fournir une autorisation médicale écrite avant de reprendre ses activités physiques et sportives.

Tout au long de l'événement, de la séance d'entraînement, de la formation ou de la compétition, il importe de rappeler aux participants les protocoles de prévention des infections (p. ex. couvre-visage, distanciation physique, mesures d'hygiène, désinfection/nettoyage).

Remarque : Chaque participant(e) doit remettre les formulaires de déclaration et de renonciation signés avant de participer à la première séance de son sport/programme. Les participant(e)s ne devront signer le formulaire de renonciation qu'une seule fois, mais devront soumettre un formulaire de déclaration signé avant le début de chaque programme auquel ils/elles participent. Les participants(e)s seront tenu(e)s de suivre le protocole d'accueil d'OSC pour chaque programme, séance d'entraînement, événement, etc., auxquels ils/elles assistent.

REGISTRE DES PRÉSENCES D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX (INSÉRER LE NOM DE LA SECTION)

Nom de l'événement/programme :_____ Date de l'événement/programme : _____

Lieu : _____

PRÉNOM ET NOM DU PARTICIPANT	TYPE DE PARTICIPANT (ATHLÈTE, ENTRAÎNEUR, BÉNÉVOLE, PERSONNEL, PARTENAIRE DE SPORTS UNIFIÉS)	NOM ET NO DE TÉL. DE LA PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE	A REMIS LE FORMULAIRE DE DÉCLARATION (O/N)	A REMIS LE FORMULAIRE DE RENONCIATION (O/N)	A RÉPONDU AUX QUESTIONS DU PROTOCOLE (O/N)	SIGNES/ SYMPTÔMES DE LA COVID-19 (O/N)
Les formulaires de déclaration et de renonciation doivent être remis avant la première séance du sport/programme du participant. Une fois les formulaires remis, indiquer « S. O. » dans ces colonnes.						

Signature du responsable du protocole d'accueil et du registre des présences

Nom en lettres moulées : _____ Signature: _____

Nom en lettres moulées : _____ Signature: _____

Remarque : Chaque participant(e) doit remettre les formulaires de déclaration et de renonciation signés avant de participer à la première séance de son sport/programme. Les participant(e)s ne devront signer le formulaire de renonciation qu'une seule fois, mais devront soumettre un formulaire de déclaration signé avant le début de chaque programme auquel ils/elles participent. Les participants(e)s seront tenu(e)s de suivre le protocole d'accueil d'OSC pour chaque programme, séance d'entraînement, événement, etc., auxquels ils/elles assistent.